

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 113-1/2016

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION LA DELIBERATION 113/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2016 SUITE A ERREUR MATERIELLE- Contractualisation de la ligne de crédit de trésorerie 2016 avec l'établissement bancaire la Banque Postale.

L'an deux mille seize et le 08 novembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 24 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à Mme BARRE Nadine
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M.VANDEN BIL Marc à M.CAZAJUS Joel
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean Claude

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, M. POURRINET Jacques, M. COUZIER Jean Jacques,

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ONEDA Daniel, M. GILABERT Nicolas, M. ADER Jean Jacques, M. DELCASSE Jean,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur PASQUET Wilfrid été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 €

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	750 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0,400 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Taux Effectif Global (TEG)	0,476 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 03 Janvier 2017
Date d'échéance du contrat	le 02 Janvier 2018
Garantie	Néant
Commission d'engagement	525,00 EUR, soit 0,07 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,05 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS